



## **Décision n° CODEP-DEU-2022-058780 du 20 décembre 2022 du président de l’Autorité de sûreté nucléaire portant suspension d’agrément d’un laboratoire de mesure de la radioactivité de l’environnement**

Le président de l’Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles R. 1333-25 et R. 1333-26 ;

Vu le code de l’environnement, notamment son article L. 592-21 ;

Vu la décision n°2008-DC-0099 du 29 avril 2008 de l’Autorité de sûreté nucléaire modifiée portant organisation d’un réseau national de mesures de la radioactivité de l’environnement et fixant les modalités d’agrément des laboratoires, notamment son article 24-1 ;

Vu la décision CODEP-DEU-2019-024660 du 25 juin 2019 de l’Autorité de sûreté nucléaire portant agrément de laboratoires de mesures de radioactivité de l’environnement ;

Vu le courrier du laboratoire PublicLabos82, en date du 28 juillet 2022, demandant la suspension de son agrément 1\_05 relatif à l’analyse de l’activité du tritium dans l’eau ;

**Décide :**

**Article 1er**

A la demande du laboratoire PublicLabos82, l’agrément 1\_05 relatif à la détermination de l’activité du tritium dans l’eau, délivré par la décision du 25 juin 2019 susvisée dont la date de fin de validité est le 30 juin 2024, est suspendu à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

## Article 2

La présente décision peut être déférée devant la juridiction administrative dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

## Article 3

La liste des laboratoires agréés pour les mesures de la radioactivité de l'environnement, mise à jour après prise en compte de la présente décision, sera publiée au *Bulletin officiel de l'Autorité de sûreté nucléaire*.

## Article 4

Le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée au laboratoire Publiclabos82 et publiée au *Bulletin officiel* de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Montrouge, le 20 décembre 2022.

Signée par  
Pour le président de l'Autorité de sûreté nucléaire  
et par délégation,  
l'inspecteur en chef

Christophe QUINTIN